





## CALENDRIER DES PRELEVEMENTS DE VOTRE CONTRAT AUTO RENAULT TRAFIC III EH-912-XM

REC 363 A 144030206 7814

75016 PARIS

SARL FRANCILIENNE DE MAINTENANCE 15 17 RUE JASMIN

Agence : 7814

MR HERMET SEBASTIEN

Agent général exclusif MMA N° ORIAS 07002065 www.orias.fr 12 PLACE DE L'ABBE DE PORCARO 78100 ST GERMAIN EN LAYE Tél 0139737475 agence.mma.fr/saint-germain-en-laye/

a7814@mma.fr

Reférence client: 32343122N

Document: DFEC141 20190110-15:57 Référence contrat : A 144030206

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après votre nouveau calendrier présentant les montants qui vous seront prélevés au titre de votre contrat dont la date d'échéance est le 01/03.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions en nous appelant au 01.39.73.74.75.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Votre Agent Général

Page 1/2



Votre calendrier des prélèvements du 01/03/2019 au 29/02/2020

05 (	MAR 05 AVR	05 MAI	05 JUIN	05 JUL	05 AOU	05 SEP	05 OCT	05 NOV	05 DEC	05 JAN	05 FEV
AUTO RENAULT TRAFIC III 172 EH-912-XM Montants TTC exprimés en euro (1)	1,65 166,85	166,85	166,85	166,85	166,85	166,85		166,85	166,85	166,85	166,85

S'ajoutent des frais de recouvrement de 0,45 euros TTC par client. IBAN et jour de prélèvement

Contrat assuré auprès de MMA IARD

Votre contrat est concerné par la loi Chatel et bénéficie, à ce titre, des modalités de résiliation exposées en fin de ce document.

Références de votre compte : SG PARIS MIRABEAU IBAN FR76 3000 3030 4000 0200 1275 712 FRANCILIENNE DE MAINTENANCE

Référence de votre mandat - Numéro ICS MS0010277081407 - FR58ZZZ106054

IMP MMA LE MANS (06/2015)

MMA IARD, Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, RCS Le Mans nº 440 048 882, dont le siège social est situé 14 Bd Marie et Alexandre OYON à LE MANS, Société recouvrante pour le compte d'une ou plusieurs des compagnies d'assurance (MMA IARD, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA VIE, MMA VIE Assurances Mutuelles, DAS, DAS Assurances Mutuelles) identifiées aux conditions générales ou particulières de chacun de vos contrats d'assurance.

## Caractéristiques de votre contrat arrivant à échéance

AUTO RENAULT TRAFIC III EH-912-XM	Cotisation HT des Garanties soumises à			
	Bonus/Malus légal	:	2 059,10	€
N° contrat : A 144030206	dont catastrophes naturelles		7,03	€
	dont protection juridique		0,00	€
Bonus/Malus légal : 0,73	Bonus/Malus légal	•	-555,95	€
	Cotisation HT des autres garanties non			
	soumises à Bonus/Malus légal		180,20	€
	Taxes		318,47	€
	Complément tarifaire	:	6,18	€**
Echéance : 01/03	Total	1	2 008,00	€

<sup>\*\*</sup> Selon les contrats : Contribution solidarité victimes terrorisme infractions portant sur la garantie Dommages, taxe Fourcade, frais de répertoire, frais de fractionnement.



## Informations

Les cotisations d'assurances sont exonérées de TVA (Art. 261 C2 du Code Général des Impôts).

Si votre contrat comporte une garantie catastrophes naturelles, les documents contractuels qui vous ont été remis lors de la souscription du contrat définissent les conditions d'indemnisation et les modalités d'évolution des franchises (fixées par arrêté ministériel). Vous pouvez en obtenir une copie sur simple demande auprès de votre agent.

Pour vos contrats auto : Lorsque votre véhicule a subi un dommage garanti par le contrat, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, par application de la loi Chatel d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance annuelle, le cachet de La Poste faisant foi, pour le résilier. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée. Cette disposition ne s'applique pas en cas de rappel de cotisation.

De plus, pour les contrats auto et habitation, vous pouvez, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prend effet un mois après que nous en aurons reçu notification par lettre recommandée de votre nouvel assureur pour les contrats auto ou contrats habitation du (co)locataire, par lettre ou tout autre support durable de votre part pour les contrats habitation (co)propriétaire.

Ces dispositions s'appliquent aux contrats couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles. Si votre contrat englobe d'une part la couverture de vos risques professionnels, d'autre part la couverture de votre personne physique à des fins non professionnelles, vous bénéficiez du droit de résiliation mentionné ci-dessus.

## Informations Mandat SEPA

Dans l'hypothèse où vous auriez signé un nouveau mandat de prélèvement SEPA, la RUM présente sur cet échéancier remplace la RUM qui vous aurait été antérieurement communiquée dans le cadre d'un mandat de prélèvement SEPA consenti au bénéfice de la même société recouvrante, par l'intermédiaire du même apporteur et mentionnant les mêmes coordonnées bancaires. Cette nouvelle RUM s'applique à l'ensemble des contrats régis par le mandat de prélèvement SEPA en vigueur.